



Développement durable

Fiche de suivi des actions et des gestes

Période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Date : 2 février 2012

Ce document a été produit par la Direction des ressources matérielles de l'Autorité des marchés financiers.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISSN 1920-6208 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 | 3 |
| ACTION 1 | 3 |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 | 6 |
| ACTION 2 | 6 |
| ACTION 3 | 8 |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 | 10 |
| ACTION 4 | 10 |
| ACTION 5 | 10 |
| ACTION 6 | 11 |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5 | 14 |
| ACTION 7 | 14 |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7 | 17 |
| ACTION 8 | 17 |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8 | 21 |
| ACTION 9 | 21 |
| ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 9 | 22 |
| ACTION 10 | 22 |

Orientation gouvernementale 1

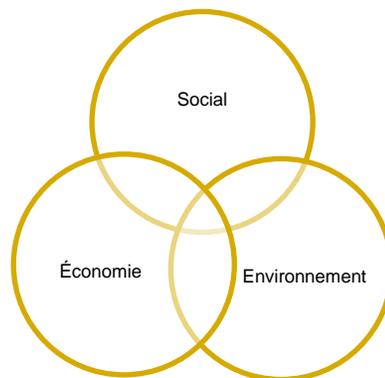
Informer – sensibiliser - éduquer – innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître aux employés le concept de développement durable et ses implications



Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

INDICATEUR 1 / Action 1

Pourcentage du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable.

CIBLE

80 % du personnel d'ici 2011

Cette cible est atteinte.

Geste

- Poursuivi** Élaborer et offrir des activités de sensibilisation à la démarche et à la pratique du développement durable.
- Conception de deux capsules vidéo présentant certaines notions sur le développement durable. Ces capsules ont été réalisées en collaboration avec le Bureau de Coordination du Développement Durable (BCDD) et ont été rendues disponibles aux ministères et organismes du gouvernement du Québec par le biais du site Extranet du BCDD. Les capsules traitent les thèmes suivants :
 - ✚ Capsule 1 : Le développement durable, c'est quoi ?
 - ✚ Capsule 2 : Le développement durable, pourquoi ?

Orientation gouvernementale 1

Informer – sensibiliser - éduquer – innover

- Dépôt de la fiche de reddition de comptes du développement durable sur le site Web de l'Autorité ainsi que dans la rubrique « Développement durable » de notre intranet et chroniques régulières dans le journal interne touchant le développement durable.

Geste

Poursuivi Concevoir et diffuser de l'information sur la démarche de développement durable.

- Présentation dans le journal interne l'Autoroute :
 - + Démarche de développement durable dans le journal interne l'Autoroute.
 - + Journée de la Terre et Porteurs d'espoir (Journal l'Autoroute)
 - + Court sondage sur le Développement durable

Geste

Complété Créer une rubrique sur l'intranet de l'Autorité consacrée au développement durable.

- Création d'une rubrique « Développement durable » sur notre site intranet et intégration du volet Développement durable dans notre programme d'accueil des nouveaux employés.

INDICATEUR 2 / Action 1

Pourcentage du personnel ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières.

CIBLE

50 % du personnel a une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières d'ici 2013.

Poursuivi **Geste**

Prendre part à des formations sur le développement durable.

- Participation à la formation suivante : Séance d'information sur les indicateurs de performance administrative et la reddition de comptes des PADD dans le rapport annuel de l'organisation.

Annulé **Geste**

Vérifier le degré de connaissance du personnel face au concept de développement durable.

Le BCDD (Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEP)) a mandaté l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) pour la réalisation d'une enquête visant à mesurer le taux de sensibilisation de la démarche de développement durable auprès des employés du secteur public québécois. L'obligation de réaliser ce sondage à l'intérieur de notre organisme n'est donc plus requise.

Orientation gouvernementale 1

Informer – sensibiliser - éduquer - innover

Résultats 2010–2011

En 2009-2010, le comité du Développement durable a déposé un plan d'action visant l'atteinte de la cible gouvernementale pour l'orientation gouvernementale 1. Ce plan visait une diversification des moyens de sensibilisation mis en place auprès de l'ensemble de notre personnel dans le but d'améliorer leur niveau de connaissance quant à la démarche gouvernementale du développement durable.

Plus spécifiquement, le plan visait les orientations suivantes :

- intégration du Développement durable dans le processus d'accueil des nouveaux employés;
- développement de matériel de formation en ligne;
- ajout d'une rubrique du développement durable dans l'intranet ;
- transmission d'un court sondage visant à évaluer les connaissances du personnel.

À l'exception du sondage qui a été confié à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) par le ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs, l'Autorité a mis en place les éléments prévus.

L'élément «Formation » apportait un défi particulier, compte tenu de notre clientèle qui est davantage intéressée par l'utilisation d'outils interactifs. C'est la raison pour laquelle, en collaboration avec le BCDD (Bureau de coordination du développement durable), nous avons réalisé deux capsules vidéo expliquant quelques notions sur le développement durable. Elles ont été rendues disponibles aux ministères et organismes du gouvernement du Québec par le biais du site Extranet du BCDD.

✚ Capsule 1 : Le développement durable, c'est quoi ?

✚ Capsule 2 : Le développement durable, pourquoi ?

Ces capsules sont également disponibles pour l'ensemble du personnel de l'Autorité.

Considérant le fait que la vérification du niveau d'atteinte de la cible de l'indicateur 1 a été prise en charge par le MDDEP, l'Autorité n'a donc pas réalisé de sondage de façon unilatérale auprès de son personnel.

L' ISQ a effectué la collecte des données de façon électronique auprès du public ciblé, soit les employés du secteur public visés par la Loi sur le développement durable.

Le questionnaire de l'enquête comportait cinq questions portant sur les sujets suivants :

- la définition du développement durable;
- le Plan d'action du développement durable;
- l'intention de l'employé à contribuer à la démarche gouvernementale de développement durable.

Le résultat global obtenu est un taux de sensibilisation des employés en développement durable de 90%.

En ce qui le concerne, le MDDEP a établi un constat selon lequel la cible gouvernementale « 80 % du personnel des MO soit sensibilisé à la démarche de développement durable » a été atteinte.

Ces résultats sont valables pour tous les ministères et organismes du Gouvernement du Québec qui ont fait l'objet de l'échantillonnage.

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

Promouvoir le développement de la santé physique et psychologique du personnel.

Action 2

Fournir au personnel un environnement de travail équilibré afin d'assurer la santé, la sécurité et la qualité de vie.

INDICATEUR 1 / Action 2

Nombre d'activités d'information tenues auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

CIBLE

Deux activités par an

Geste

Poursuivi Concevoir et diffuser l'information de prévention sur la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

- Articles publiés dans le journal L'Autoroute (journal interne de l'Autorité)
 - + Capsule santé «Thé ou café »
 - + Vaccin pour l'influenza offert à l'ensemble du personnel

Geste

Poursuivi Concevoir et diffuser des articles encourageant la mise en forme.

- Articles publiés dans le journal L'Autoroute (journal interne de l'Autorité)
 - + Articles touchant des activités sportives auxquelles ont participé des membres de notre personnel en lien avec diverses causes sociales, et pour lesquelles l'Autorité a contribué financièrement : Défi Gratte-Ciel, Triathlon Ste-Justine, Défi Pierre Lavoie, Virée du Mont St-Bruno. Tournoi de golf Autorité (Leucan).

Geste

Poursuivi Organiser des conférences midi sur les bonnes habitudes pour améliorer sa condition de vie générale.

- + Tenue de « Conférences midi » sur nos deux sites :
 - + Nutrition et poids
 - + Bonnes habitudes nutritionnelles
 - + Ça commence à l'épicerie

Geste

Poursuivi Développer des ententes avec des fournisseurs pour encourager les activités physiques.

- Nous avons actuellement des ententes avec certains fournisseurs pour le remboursement d'une partie des activités physiques admissibles, et avons offert la possibilité à notre personnel de recevoir un bilan kinésiologique personnalisé.

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

INDICATEUR 2 / Action 2

Proportion des acquisitions de matériel effectuées pour le personnel prenant en compte les critères favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

CIBLE

80 % des acquisitions de matériel

Cette cible est atteinte, mais l'Autorité maintient son engagement à cet égard.

Geste

Complété Prendre en compte les critères ergonomiques dans l'acquisition de mobilier pour le personnel.

Geste

Complété Prendre en compte les éléments environnementaux pour assurer un environnement de travail adéquat au personnel (éclairage, température, qualité de l'air).

- Vérification de la qualité de l'air au bureau sur les deux sites par une firme externe et information transmise aux membres du personnel dans le journal interne.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 3

Contribuer à l'amélioration de la santé physique et psychologique du personnel.

Action 3

Offrir des moyens permettant d'améliorer la santé physique et psychologique du personnel.

INDICATEUR 1 / Action 3

Taux de participation du personnel à des activités d'amélioration de la santé physique et psychologique

CIBLE

D'ici 2013, augmenter de 10 % le nombre d'employés participant aux activités liées à la santé organisées par l'Autorité.

Cette cible est atteinte, mais l'Autorité maintient son engagement à cet égard.

Geste

Poursuivi Contribuer financièrement à des activités de mise en forme.

- Virée Mont Saint-Bruno, Triathlon Sainte-Justine, Défi Pierre Lavoie, tournoi de golf de l'Autorité (levée de fonds pour Leucan, etc.)
- Remboursement d'une partie des frais d'inscription à une activité physique

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Geste

Poursuivi Organiser des activités contribuant à la santé à l'heure du midi.

- Prêt d'un local pour la tenue de cours de yoga
- Tenue de conférence sur les thèmes suivants :
 - ✚ Reconnaître et traiter les blessures sportives
 - ✚ La course à pied – Défi entreprise parrain-parrainé
 - ✚ Cours de course à pied (théorie et pratique)

Geste

Poursuivi Introduire un Programme de sensibilisation à la santé globale.

- Mise sur pied du programme «santé et mieux-être » qui a pour objectif de promouvoir auprès de son personnel :
 - ✚ L'importance de pratiquer des activités physiques;
 - ✚ L'adoption de saines habitudes de vie quotidiennes;
 - ✚ Les services du programme d'aide aux employés;
 - ✚ La vaccination contre la grippe saisonnière;
 - ✚ Les mesures de secourisme en milieu de travail.

Geste

Complété Mettre en place un processus de compilation des statistiques de participation aux activités.

- Une compilation systématique est effectuée pour chaque activité par la Direction des ressources humaines

Résultats 2010-2011

Les cibles déterminées par l'Autorité sont atteintes, mais l'Autorité maintient son engagement à cet égard et poursuit donc la mise en place des gestes identifiés à son plan d'action.

Indicateur 1 / Action 2 : Nombre d'activités d'information tenues auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

Par le biais de son journal interne, l'Autorité publie de façon régulière des articles faisant la promotion de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie au travail.

Au cours de cette année, par l'introduction du Programme « Santé Mieux-être », la Direction des ressources humaines de l'Autorité s'est impliquée davantage dans la promotion des activités visant la santé globale de notre personnel. Ainsi, diverses conférences midi ont été organisées portant sur l'activité physique, la motivation et l'équilibre de vie. Lors de ces conférences, des témoignages ont été livrés ainsi que des conseils pour améliorer les habitudes de vie.

Outre les conférences midi, des interventions plus ciblées ont été rendues disponibles aux employés (ex : bilans kinésiologiques) visant à leur fournir une évaluation personnalisée de leur condition physique. Pour les employés souhaitant améliorer leur condition physique, cette rencontre permettait de déterminer des objectifs réalistes et des exercices adaptés à leurs conditions particulières.

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

La forte participation de l'ensemble du personnel aux activités offertes par le programme confirme qu'il répond à un besoin. L'Autorité démontre sa proactivité en ce domaine puisque l'objectif visé est l'instauration d'une culture de la prévention et de l'amélioration continue pour réduire les risques d'incidents et de maladies et améliorer ainsi la qualité de vie de son personnel.

Par ailleurs, comme par le passé, l'Autorité a rendu disponible le vaccin pour l'influenza pour l'ensemble de son personnel sur chacun de ses sites.

Indicateur 1 / Action 3 : Taux de participation du personnel à des activités d'amélioration de la santé physique et psychologique

L'introduction du programme Santé Mieux-être s'est traduite par une hausse substantielle du nombre de participations aux activités. Ceci s'explique entre autres par l'augmentation de la diversité de l'offre sur le plan des activités :

- Année 2008-2009 : 219 participations
- Année 2009-2010 : 250 participations
- Année 2010-2011 : 754 participations

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 4

Favoriser l'instauration de pratiques écoresponsables dans les opérations quotidiennes de l'Autorité et dans les travaux liés à sa mission.

Action 4

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*.

Geste

Poursuivi Concevoir un système ou un cadre de gestion environnementale.

INDICATEUR 1 / Action 4

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

CIBLE

Avoir proposé un cadre de gestion environnementale en 2011.

CIBLE

Mise en œuvre de dix mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2011.

Le document présentant le Cadre de gestion environnemental de l'Autorité est actuellement en révision.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 5

Améliorer les pratiques d'achat de l'Autorité.

Action 5

Favoriser les achats écoresponsables.

Geste

Poursuivi Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans la sélection des fournisseurs et dans le processus d'appel d'offres.

Ex. : De façon générale, les appels d'offres de l'Autorité contiennent une clause vérifiant l'implication des soumissionnaires en termes de développement durable.

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

INDICATEUR 1/ Action 5

Nombre de pratiques d'acquisitions éco responsables

CIBLE D'ICI 2013

Mettre en place deux pratiques d'acquisitions éco responsables d'ici 2011.

Poursuivi Résultats

- Nous poursuivons la mise en place de plusieurs pratiques écoresponsables :
 - + implantation à la Surintendance de la solvabilité, d'un logiciel permettant la gestion électronique des dossiers de surveillance,
 - + implantation d'un webinaire pour faciliter la tenue de formation en ligne à la Direction des ressources humaines;
 - + retour de toutes les cartouches d'impression utilisées par la Direction des technologies de l'information à notre fournisseur qui a mis en place un programme de recyclage des fournitures s'engageant à ce qu'aucune cartouche ne soit envoyée vers un site d'enfouissement.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel 6

Promouvoir la responsabilité sociale dans les projets éducatifs parrainés par l'Autorité.

Action 6

Financer, grâce au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance, des projets ayant un impact positif sur les affaires au Québec, en termes de responsabilité sociale.

INDICATEUR 1 / Action 6

Nombre de projets financés par l'Autorité prenant en compte des critères de responsabilité sociale.

CIBLE D'ICI 2013

Accroître le nombre de projets financés par le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance prenant en compte des critères de responsabilité sociale d'ici 2013.

Poursuivi Geste

Mettre à jour la mission et les objectifs du Fonds pour y inclure des critères de responsabilité sociale.

Poursuivi Résultats

Des propositions ont été transmises à la direction responsable du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance, visant à intégrer certains principes du développement durable dans la grille d'évaluation des projets soumis.

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

Poursuivi Geste

Promouvoir des critères de responsabilité sociale.

Résultats 2010-2011

Indicateur 1 / Action 4 : État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Le document présentant le Cadre de gestion environnemental de l'Autorité est actuellement en révision.

Indicateur 1 / Action 5 : Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables

L'Autorité poursuit l'implantation de son plan d'action de développement durable en demeurant alerte dans l'amélioration de ses façons de faire dans ce domaine.

Ainsi, l'Autorité a notamment posé les actions suivantes :

- Modification des contenus des appels d'offres pour inclure une clause de développement durable.
- Introduction d'un webinaire qui permet la tenue de sessions de formation qui se déroulent directement à partir d'un poste de travail. Ce mode de fonctionnement permet une économie de temps, réduit le nombre de déplacements et donc l'utilisation de moyens de transport. L'objectif est de favoriser au maximum le développement des compétences en fonction des ressources humaines et financières disponibles.
- Implantation d'un logiciel qui permet la gestion électronique des dossiers de surveillance de nos assujettis dans le domaine des assurances et entraînera une utilisation minimale de papier.
- Intégration dans certains de nos contrats conclus avec des hôteliers ou services de traiteur d'une clause spécifiant les actions à poser pour disposer des excédents de nourriture (par exemple afin qu'ils soient donnés à des organismes à vocation charitable).
- Disposition de nos biens excédentaires auprès d'une école de la région de Québec œuvrant dans un milieu défavorisé permettant ainsi la réutilisation de ces biens. Cette façon de faire permet de maximiser le réemploi de ces biens et de réduire par conséquent la consommation.
- Aliénation de nos équipements désuets et non fonctionnels auprès d'une organisation de la région de Québec qui procède à la destruction responsable de ces biens et qui emploie des personnes avec des handicaps contribuant ainsi de façon concrète à l'économie sociale.
- L'Autorité maintient son soutien aux modes de transport alternatif, en informant son personnel de la disponibilité d'endroits pour l'entreposage de leurs vélos et par la prise d'entente avec des fournisseurs externes pour l'accès à un service de douches.
- Poursuite de la virtualisation de nos serveurs afin de réduire le nombre de nos serveurs physiques (au cours de cette période, nous avons éteint cinq serveurs additionnels). C'est un projet en continu, l'Autorité prévoit poursuivre dans cette voie pour 2011-12 également.

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

- Utilisation de la technologie de conférence Web pour les entrevues d'embauche pour les candidats vivant dans les régions éloignées ou ne disposant pas de moyens de déplacement abordables. Cette façon de faire permet de réduire les coûts de transport, l'utilisation des ressources non renouvelables et donne accès à des candidats disséminés sur le territoire québécois à des postes disponibles dans les grands centres.

Indicateur 1 / Action 6 : Financer, grâce au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance, des projets ayant un impact positif sur les affaires au Québec, en termes de responsabilité sociale.

Des propositions ont été transmises à la direction responsable de la gestion du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance visant à intégrer certains principes du développement durable dans la grille d'évaluation des projets soumis.

Orientation gouvernementale 5

Répondre aux changements démographiques

Objectif gouvernemental 15

Accroître le niveau de vie.

Objectif organisationnel 7

Maintenir et améliorer la connaissance des produits et services financiers.

Action 7

Favoriser l'augmentation du niveau de vie des Québécois par la mise en œuvre d'activités contribuant à informer les consommateurs de produits et services financiers.

INDICATEUR 1 / Action 7

Nombre d'activités d'information aux consommateurs de produits et services financiers.

CIBLE D'ICI 2013

Deux activités par an

Complété Résultat

Cette cible est atteinte, l'Autorité maintient toutefois son implication à ce chapitre.

Poursuivi Geste

Concevoir et diffuser de l'information.

Ex. : Sorties de l'équipe mobile d'information, capsule vidéo sur la fraude, guide de prévention de la fraude, Bourstad, guide de planification de la retraite, information pour les investisseurs adaptée pour les personnes handicapées visuelles (audiothèque).

Complété Geste

Promouvoir les projets éducatifs du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance.

Le FESG contribue à la réalisation de notre mission. Il a un caractère multisectoriel et vise tous nos secteurs d'activité.

Depuis sa création en 2004, le FESG a accepté de soutenir 87 projets pour plus de 10,6 millions de dollars en finançant des projets axés sur la protection et l'éducation des investisseurs, la promotion de la gouvernance et l'amélioration des connaissances.

L'information est disponible sur notre site.

Résultats 2010-11

Indicateur 1 / Action 7 : Nombre d'activités d'information aux consommateurs de produits et services financiers

Pour 2010-2011, l'Autorité a consacré beaucoup d'efforts à accroître le nombre moyen de participants à ses activités publiques, notamment ses conférences adressées aux consommateurs. Au cours de l'année, 48 conférences ont attiré 3 959 personnes dans différentes régions du Québec. Les trois conférences données en présence de Guy Mongrain ont influencé à la hausse le nombre moyen de participants. Également, des efforts ont été consacrés auprès des anglophones, principalement dans la région métropolitaine de Montréal.

Orientation gouvernementale 5

Répondre aux changements démographiques

Par ailleurs, pour assurer une présence accrue et accentuer notre visibilité auprès de l'ensemble de notre clientèle, nous participons également à divers salons et colloques :

- Clientèle aînée et grand public
- Salon Investir soi-même en bourse;
- Congrès annuel de la FADOQ;
- Assemblée générale de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP);
- Salon du vieillissement actif

Clientèle jeunesse

L'Autorité s'assure de sensibiliser les jeunes à l'importance d'acquérir de saines habitudes financières et aux dangers liés à l'endettement et au surendettement. Des présentations ont eu lieu dans certains cégeps de la province, et la promotion du site jeunesse « tesaffaires.com » est faite auprès des jeunes, des parents et des enseignants lors d'événements jeunesse.

- Salon national de l'éducation et de l'emploi de Montréal;
- Salon national de l'éducation et de l'emploi de Québec;
- Congrès de l'enseignement en univers social;
- 18^e Colloque annuel des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec;
- Concours Bourstad, simulation boursière sur Internet ;
- Concours Entraîne-toi à épargner (avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières).

L'Autorité a également élaboré trois campagnes nationales d'envergure :

- Partenariat avec le Groupe Quebecor et TVA (douze émissions à Canal Argent, un microsite « www.cestvotreargent.ca »; six capsules vidéo diffusées sur TVA, LCN et Canal Argent ; une série d'articles dans les périodiques du Groupe Quebecor et le Journal de Montréal).
- Partenariat avec le Groupe Gesca (quatre fascicules sur les finances personnelles, l'investissement, les assurances sur la vie et les assurances de dommages ; ces fascicules ont été distribués dans plus de 300 000 foyers, notamment dans les quotidiens *Le Soleil*, *La Presse* et les autres régionaux du Groupe Gesca).
- Un cahier spécial et un microsite ont été élaborés et diffusés dans le quotidien *The Montreal Gazette*.

Brochures mises à jour en 2010-2011 :

- Brochure sur la fraude
- Dépliant sur l'assurance-dépôts
- Dépliant sur les assurances vendues sans l'aide d'un représentant certifié
- Mieux investir pour accumuler davantage à la retraite
- L'inflation et l'espérance de vie

L'Autorité a animé le réseau québécois en éducation financière. Un colloque a réuni les principaux spécialistes et organisations qui œuvrent en éducation financière. L'Autorité s'efforce ainsi d'assurer un rôle de leader dans le domaine au Québec et au Canada.

Orientation gouvernementale 5

Répondre aux changements démographiques

Finalement, dans le cadre de notre partenariat avec « Question Retraite », les employés de l'Autorité ont été invités à des séances d'information sur la planification financière de la retraite.

Animées par des représentants de la Régie des rentes du Québec, ces séances d'information s'adressaient à tous les employés, principalement ceux âgés de 25 à 45 ans. Les régimes publics, les régimes complémentaires de retraite, les REER et les autres types d'épargne constituaient quelques-uns des sujets abordés lors de la rencontre.

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Objectif gouvernemental 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Objectif organisationnel 8

Être ardent promoteur des principes de développement durable auprès des pairs.

Action 8

Promouvoir et mettre en place avec ses pairs un projet qui prend en compte la démarche de développement durable.

INDICATEUR 1 / Action 8

Nombre de projets avec ses pairs prenant en compte la démarche de développement durable.

CIBLE D'ICI 2013

Un projet d'ici 2013

- Poursuivi** **Geste**
Sensibiliser ses pairs au développement durable.
- Le comité organisateur de la Conférence annuelle de l'OICV (Organisation internationale des commissions des valeurs) a mis en place de nombreuses pratiques écoresponsables afin de limiter l'impact environnemental de l'évènement.
- Poursuivi** **Geste**
Élaborer un projet pancanadien (ou international) prenant en compte la démarche de développement durable.
- Poursuivi** **Geste**
Concrétiser un projet pancanadien (ou international) prenant en compte la démarche de développement durable.
- Poursuivi** **Résultat**

Résultats 2010-11

Indicateur 1 / Action 8 : Nombre de projets avec ses pairs prenant en compte la démarche de développement durable.

Du 7 au 10 juin 2010, l'Autorité a accueilli la 35e conférence annuelle de l'OICV (Organisation internationale des commissions des valeurs) regroupant 95 pays sur une possibilité de 110.

Dans le cadre de l'organisation de cette conférence, l'Autorité des marchés financiers, organisme hôte de l'évènement, conjointement avec l'organisateur professionnel de congrès retenu, a mis en place de nombreuses pratiques écoresponsables afin de limiter l'impact environnemental de l'évènement.

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et protéger le patrimoine collectif

• CHOIX DU LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

Le comité organisateur de l'OICV 2010 a choisi le Palais des congrès de Montréal pour lieu de la conférence considérant entre autres les nombreuses certifications écoresponsables de l'établissement, un des premiers au Canada à recevoir la certification BOMA BEST, certification environnementale d'avant-garde et reconnue pour les immeubles commerciaux.

Le Palais des congrès a intégré des pratiques touchant à plusieurs aspects relatifs à l'exploitation de ses installations :

- ✚ Réduction de la consommation d'eau, le recyclage (papier, bois, verre, métaux, plastique et objets encombrants comme le plâtre et la moquette), l'utilisation de matériaux de construction ayant un faible impact sur l'environnement ainsi que la gestion des matières dangereuses et des substances appauvrissant la couche d'ozone. Ces pratiques sont d'ailleurs régies par une politique environnementale de gestion de l'immeuble;
- ✚ Entretien régulier des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation;
- ✚ Utilisation de produits écologiques, tels que les produits certifiés environnementaux et biodégradables pour l'entretien ménager.

De plus, situé en plein cœur du centre-ville de Montréal, le Palais était facilement accessible à pied, en autobus ou en métro à partir des grands hôtels où logeaient les participants de la conférence.

• CHOIX DES HÔTELS DE LA CONFÉRENCE

L'OICV 2010 comptait six hôtels officiels pour loger ses participants. Ces hôtels étaient tous situés à distance de marche du Palais des congrès de Montréal, l'hôtel le plus éloigné se situant à 10 minutes de marche du lieu de la Conférence.

Tous les hôtels sélectionnés pour la 35^e Conférence annuelle de l'OICV ont des pratiques respectueuses de l'environnement dans leurs opérations.

• DOCUMENTATION

Tout au long de l'année précédant l'événement, la plaque tournante de l'information aux participants fut le site Web de la Conférence (www.iosco2010.com). Ce site Web, présenté dans les quatre langues officielles de l'OICV, contenait l'information la plus à jour, ce qui a permis de limiter le nombre de documents imprimés.

Afin de restreindre l'impression de documents, le programme préliminaire n'a été imprimé qu'en quantité limitée. Les mises à jour au document ont été apportées de façon électronique et le fichier PDF était disponible dans la section Programme du site web.

Les programmes finaux ont été imprimés tête-bêche avec un côté en français et l'autre en anglais pour éviter l'impression de deux lots de documents.

• PUBLICITÉ ÉLECTRONIQUE

Du placement publicitaire a été effectué dans certaines publications électroniques telles que le bulletin du journal *Le Droit inc.* ainsi que celui de *LesAffaires.com*, le site Web de *Quebecinc.ca*, etc.

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et protéger le patrimoine collectif

Les présentations des conférenciers, les photos de l'événement ainsi que les vidéos captées lors des sessions ont été publiées sur le site Web de la conférence, peu de temps après la clôture de celle-ci. Cette mesure avait pour effet de réduire substantiellement la quantité de papier utilisé sur place.

• RÉUTILISATION DU MATÉRIEL DE SIGNALISATION

Les bannières ou affiches ont été imprimées en quantité suffisante, sans générer de surplus, certaines bannières ont été déplacées et réutilisées lorsque la situation le permettait.

Ainsi, plusieurs bannières souhaitant la bienvenue aux participants, les bannières de remerciement aux partenaires ainsi que certaines signalisations directionnelles ont pu être réutilisées.

• IMPRESSIONS ET COPIES SUR PLACE

Toutes les impressions et photocopies qui ont été effectuées sur place ont été produites sur du papier Enviro 100, contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC. Il s'agit aussi d'un papier certifié ÉcoLogo, procédé sans chlore et FSC recyclé, et fabriqué à partir d'énergie biogaz. De plus, le papier Enviro 100 est fabriqué par une entreprise locale.

• DISTRIBUTION DE LA NOURRITURE EN SURPLUS

Lorsque la situation le permettait, la nourriture supplémentaire non touchée, mais toujours comestible a été distribuée auprès d'organismes de bienfaisance.

Outre ses considérations écoresponsables, des actions concrètes visant à renforcer le cadre de réglementation des marchés financiers mondiaux, et ce, dans un contexte de bouleversements financiers à l'échelle mondiale ont été posées lors de cette conférence.

À l'occasion de cette rencontre, le plan stratégique de l'OICV a été revu afin de s'assurer de toujours demeurer une organisation adaptée aux réalités des marchés financiers qui sont en constante évolution. Cette révision était également nécessaire pour lui permettre de conserver son statut de leader mondial en matière de développement de principes de réglementation des marchés.

L'OICV a ainsi reformulé sa mission en priorisant les éléments suivants:

1. Identification, surveillance et mitigation des risques systémiques:

- ✚ Un comité, co-présidé par l'Autorité, a été mandaté afin de préparer une étude en vue d'étudier le rôle des commissions de valeurs mobilières dans la surveillance, la supervision et la mitigation des risques systémiques.
- ✚ Le rapport découlant des travaux de ce comité a jeté les bases pour la création d'un comité permanent de l'OICV sur les risques.

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et protéger le patrimoine collectif

- ✚ Ce dernier comité est également mandaté pour effectuer des recherches et maintenir le contact avec d'autres organisations internationales ayant une mission complémentaire à celle de l'OICV.
- 2. Développer des standards internationaux en vue du maintien et de l'amélioration de l'encadrement des marchés de valeurs:**
- ✚ Élaboration de standards internationaux incluant ceux visant l'encadrement des risques systémiques de même que la revue périodique des objectifs et principes de réglementation de l'OICV;
 - ✚ Mise en œuvre systématique des principes, assurer le développement de la capacité réglementaire de ses membres;
 - ✚ Adhésion des membres ordinaires et associés à l'accord multilatéral de coopération et d'échange d'informations (MMoU), soutenir les efforts et le développement de la surveillance et de la répression tout en améliorant cet accord;
 - ✚ Dialogue avec les juridictions non coopératives.
- 3. Renforcer le rôle de l'OICV dans la communauté financière internationale pour assurer la mise en œuvre des objectifs et principes de réglementation en valeurs mobilières:**
- ✚ Par la défense des positions de l'OICV auprès d'autres forums internationaux tel le Conseil de la stabilité financière;
 - ✚ Par le renforcement des communications avec les participants du marché, plus particulièrement les investisseurs et les organisations qui représentent l'industrie.

Des ententes et accords internationaux ont été également signés à l'occasion de cette conférence, à savoir :

- ✚ Un accord de coopération réglementaire entre l'Autorité, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC);
- ✚ Une entente d'assistance et de coopération entre l'Autorité et les Émirats arabes unis;
- ✚ Une entente entre les autorités des marchés financiers de la France et du Québec visant à faciliter la mobilité des professionnels œuvrant dans le domaine des services d'investissement et des valeurs mobilières.

Orientation gouvernementale 8

Favoriser la participation à la vie collective

Objectif gouvernemental 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel 9

Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques.

Action 9

Améliorer la communication et les démarches de consultation publique.

INDICATEUR 1 / Action 9

Tenue d'au moins une consultation destinée spécifiquement au public d'ici 2012.

Poursuivi **Résultat**

Geste

Non débuté Recourir à des audiences publiques.

Geste

Poursuivi Rendre compte des consultations publiques.

Geste

Poursuivi Améliorer l'offre de services en ligne.

Ex. : Ajout d'une section sur le Web portant sur les bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités similaires.

Résultats 2010-2011

Indicateur 1 / Action 9 : Tenue d'au moins une consultation destinée spécifiquement au public d'ici 2012.

Par l'entremise de consultations publiques, l'Autorité des marchés financiers invite les intervenants du secteur financier et les consommateurs, à donner leur opinion sur différents sujets touchant notamment la réglementation des marchés financiers au Québec. Ainsi, ces consultations publiques permettent à l'Autorité de considérer les commentaires de chacun avant d'adopter certaines mesures réglementaires. Les consultations publiques menées par l'Autorité sont diffusées sur son site Web et l'ensemble de la documentation afférente y est mise à jour au gré de l'évolution de chaque dossier.

Au cours de l'année 2010-2011, plus de 66 consultations publiques ont été tenues par l'entremise du Web (délai de consultation variant en général de 30 à 60 ou 90 jours selon le cas).

Il ne fut par ailleurs pas nécessaire, en 2010-2011, de tenir d'audiences publiques.

Orientation gouvernementale 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Objectif organisationnel 10

Maintenir les qualifications de son personnel.

Action 10

Maintenir les qualifications de son personnel.

INDICATEUR 1 /Action 10

Pourcentage de la masse salariale consacré aux activités de formation.

CIBLE D'ICI 2013

Maintenir le pourcentage actuel.

Poursuivi

Geste

Offrir des formations adaptées aux besoins du personnel.

Poursuivi

Geste

Améliorer l'offre de services de formation.

Ajout d'un service de suivi en ligne du profil pour chaque employé de l'Autorité.

Résultats 2010-2011

INDICATEUR 1 /Action 10 : Pourcentage de la masse salariale consacré aux activités de formation.

Au 31 décembre 2010, le pourcentage de la masse salariale consacré aux activités de formation s'établit à 2,35 % contre 1,36 % au 31 décembre 2009.

La forte augmentation des sommes consacrées à la formation en 2010 s'explique entre autres par la nécessité de former le personnel de l'Autorité sur les nouvelles normes internationales d'information financière (IFRS) en remplacement des normes comptables canadiennes actuellement en vigueur. Un plan de formation formel et structuré a donc été mis en place pour les employés touchés par cette transition, ce qui s'est traduit par près de 4 000 heures de formation.

Afin de répondre aux besoins croissants de notre réalité et d'offrir plus d'opportunités de développement à chacun, la Direction des ressources humaines a ajouté une solution en ligne pour répondre aux besoins de formation des employés. Le portail de formation « Espace développement » permet aux employés de suivre leur profil de formation et de mettre à jour les compétences requises dans le cadre de leurs fonctions. Ainsi, tous les employés peuvent :

-  Lancer des activités de formation en ligne ;
-  Trouver des documents (virtuels) relatifs aux formations passées ou à venir ;
-  Visualiser des présentations ;
-  Partager des documents de formation.

Orientation gouvernementale 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Finalement, pour répondre aux besoins de formation en langue seconde, la Direction des ressources humaines propose plusieurs outils de formation à ses employés. Selon les besoins des individus et l'évaluation de leur niveau, les ressources suivantes sont disponibles :

- Professeurs d'anglais (cours de groupe, ou privé) ;
- Coaching ;
- Suivi pédagogique ;
- Solution en ligne flexible (accessible du bureau ou de la maison). Programme de formation personnalisé sur des situations professionnelles proposant une très grande variété d'activités pour développer les compétences linguistiques. Il est disponible progressivement, en fonction des priorités.